

AKTO renouvelle sa délégation de service triennale avec OPCO Atlas et OPCO 2i à La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et en Guyane

Paris, le 26 février 2026. **AKTO, opérateur de compétences des branches des secteurs de services, a renouvelé sa délégation de service avec deux OPCO : Atlas, opérateur de compétences des services financiers et du conseil, et OPCO 2i, opérateur de compétences interindustriel, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces conventions de délégation prolongent le mandat initialement donné à AKTO depuis 2021, lui permettant d'informer et d'accompagner les entreprises et salariés des branches professionnelles d'Atlas et d'OPCO 2i sur les territoires ultra-marins de la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.**

Objectifs :

- **Renforcer l'accompagnement de proximité des 3 925 entreprises adhérentes d'Atlas dont 3 752 TPE, et des 1 517 entreprises couvertes par l'OPCO 2i dont 1 398 TPE.**
- **Faciliter l'accès à la formation, au financement des contrats en alternance et à un conseil de proximité adapté aux réalités du terrain et des secteurs.**
- **Garantir un accès équitable à une formation de qualité et à un emploi durable dans les métiers contribuant au développement économique et social de chacun de ces territoires.**

Ces signatures témoignent de la confiance renouvelée des OPCOs Atlas et 2i à AKTO depuis 2021, et capitalisent sur l'expérience engrangée au cours des conventions précédentes. Elles sont également une représentation concrète des mutualisations possibles entre OPCOs ; en particulier au sein de territoires ultra-marins sur lesquels AKTO dispose d'une expertise forte et d'équipes dédiées, à la fois en tant qu'OPCO délégué et au titre de l'OPCO unique.

Des conventions triennales pour piloter les feuilles de route conjointement définies avec chaque OPCO

Dans chaque territoire, AKTO s'engage à :

- **Déployer les politiques des branches adhérentes à chaque OPCO partenaire à destination des entreprises et de leurs salariés** situés sur les territoires visés (priorités de formation, parcours certifiants, etc.),
- **Mettre à disposition ses expertises en matière de formation professionnelle** au bénéfice de l'ensemble des entreprises,
- **Leur faire connaître l'offre de services développée par les OPCOs Atlas et 2i et leur proposer les solutions adaptées à leurs besoins** tant en matière d'informations, d'outillage, de financements que d'accompagnement relatif à des sujets stratégiques comme la transition écologique et numérique, les questions RH/formation, de recrutement, etc.,
- **Réaliser un bilan régulier de chaque partenariat**, qualitatif et quantitatif, après concertation par les parties.

Des partenariats fondés sur un renforcement des synergies et expertises complémentaires

Atlas, en tant qu'opérateur de compétences des branches des services financiers et du conseil, et OPCO 2i, en tant qu'opérateur de compétences interindustriel, **confient à AKTO le déploiement de leur offre de services, des outils et ingénieries à destination des entreprises et de leurs branches respectives.**

AKTO, en tant qu'opérateur de compétences délégué, **prend en charge la mise en œuvre opérationnelle et l'accompagnement**. Présent localement dans chacun des territoires, AKTO offre un service de proximité et s'engage à nommer un conseiller référent par segment d'entreprises et par territoire.

Un comité de suivi national coordonne avec chacun des OPCOs partenaires la mise en œuvre opérationnelle, dans le but de fluidifier et de garantir une exécution efficace de la convention de délégation. Chaque comité, composé des référents nationaux et régionaux d'AKTO et de l'OPCO partenaire, se réunira deux fois par an pour assurer un pilotage de la feuille de route, un suivi des indicateurs d'activité et un ajustement des actions.

« Le renouvellement pour la troisième fois des conventions signées en 2021 et 2023 est un signe de confiance mutuelle qui s'appuie sur un engagement fort au service de la formation des salariés de nos branches professionnelles respectives dans tous les territoires. A ce titre, je tiens à saluer l'investissement des représentants paritaires et des équipes d'AKTO sur le terrain qui se mobilisent au quotidien pour assurer un service de proximité et qui fait d'AKTO le seul OPCO à être présent sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin », a conclu Jean Hédou, Président d'AKTO.

« Ce renouvellement de partenariat illustre la pertinence de notre stratégie d'action ultra-marine, qui porte ses fruits pour nos branches comme pour celles d'autres OPCOs. Les branches d'Atlas et OPCO 2i bien sûr, mais aussi les branches d'OPCO Santé et Constructys, avec qui nous avons noué des partenariats pour mieux accompagner les entreprises de leurs branches dans les territoires où nous sommes OPCO unique depuis 2021 : Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon », a déclaré Laurent Barthélemy, Vice-président d'AKTO.

Contact presse : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Galléty – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 404 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 millions de salariés. En 2025, 150 000 nouveaux alternants ont été accompagnés et plus de 580 000 salariés ont bénéficié d'une formation. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 2021.**